

Licence professionnelle Conseil et stratégie en agriculture et agro-ressources

Objectif de la formation

Acquérir une spécialisation en **commerce et conseil** dans le secteur des agrofournitures pour la valorisation d'agro-ressources territorialisées.



MODALITES D'INSCRIPTION

Public ciblé

Actifs qualifiés agricoles ou pas, privés d'emploi, en recherche d'une promotion ou d'une reconversion

Niveau d'entrée et prérequis

Diplôme bac+2 issus des filières commerciales et agricoles, DUT TC, BTS MUC et NRC, DUT et BTS tertiaires, BTS agricoles : ACSE, GDEA, PA, APV, ...

Licence 2 : AES, droit, sciences économiques, langues étrangères appliquées. Modalités d'accueil et d'accompagnement spécifiques pour les personnes RQTH.

Renseignements et inscription

Prendre contact avec le CFPPA 64 et déposer un dossier d'inscription (CV, relevé de notes, lettre de motivation)

Préinscription en ligne à l'Université sur le site dédié de l'UPPA : Diplôme Licence professionnelle Conseil et stratégie en agriculture et agrofournitures. Rechercher une entreprise d'accueil pour un contrat de professionnalisation en agrofournitures

Valider le choix de l'entreprise avec le CFPPA

Justifier du diplôme BAC + 2

Signature et démarrage du contrat en entreprise

Inscription en ligne sur le site dédié de l'UPPA

Modalités financières

Contrat de professionnalisation

Coût d'inscription à l'Université : 260 €

ORGANISATION DE LA FORMATION

Période

Septembre 2024 - juin 2025

Durée

455 h en centre de formation –
13 semaines de septembre 2023 à juin 2024

Possibilité d'aménager des parcours individualisés

Voie de formation

Formation Professionnelle Continue

Modalités d'alternance

Contrat de professionnalisation

Lieu

CFPPA des Pyrénées Atlantiques,
Montardon

Nombre de places ouvertes

Minimum : 8

Maximum : 25

CONTACT

Responsable de la formation

Audrey CHORRIER-COLLET

audrey.chorrier-collet@educagri.fr

06 11 64 98 46



PARTICULARITES DU CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION

Type de contrat

Le contrat de professionnalisation est un contrat de travail conclu dans le cadre d'un CDD ou au début d'un CDI (on parle d'action de professionnalisation) entre un employeur et un salarié. Son objectif est l'insertion ou le retour à l'emploi des jeunes et des adultes par l'acquisition d'une qualification professionnelle (diplôme, titre, certificat de qualification professionnelle,...) reconnue par l'Etat ou la branche professionnelle.

Le contrat alterne des périodes d'enseignement général, technologique et professionnel et des périodes de travail en entreprise dans une activité en rapport avec la qualification visée.

Rémunération

Age	Titulaire d'un titre ou diplôme professionnel de niveau 4
Moins de 21 ans	Au moins 65% du SMIC
21 à 25 ans	Au moins 80% du SMIC
26 ans et plus	Au moins 100% du SMIC ou 85% de la rémunération minimale conventionnelle

Le tutorat

L'employeur doit désigner un tuteur : celui-ci doit être volontaire, confirmé et justifier d'une expérience professionnelle d'au moins deux ans en rapport avec la qualification visée.

L'employeur peut être lui-même tuteur.

Procédure

Dans les 5 jours suivant le début du contrat de professionnalisation, l'entreprise adresse le contrat à l'opérateur de compétences (OPCO). L'OPCO dispose d'un délai de 20 jours pour donner un avis de conformité et se prononcer sur la prise en charge financière. L'OPCO dépose ensuite le contrat auprès du DIRECTE du lieu de conclusion du contrat, sous forme dématérialisée

PLANNING DU PARCOURS

Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin
1		1 FERIE	1 CFPPA	1 FERIE	1	1	1 FERIE	1 FERIE	1
2	2 CFPPA	2	2	2	2	2	2	2	2
3	3 CFPPA	3	3	3	3	3	3	3	3
4	4 CFPPA	4	4 CFPPA	4	4	4	4	4	4
5	5 CFPPA	5	5 CFPPA	5	5	5	5	5	5
6	6 CFPPA	6 CFPPA	6 CFPPA	6	6	6	6	6	6
7	7	7 CFPPA	7 CFPPA	7	7	7	7	7	7
8	8	8 CFPPA	8 CFPPA	8	8	8	8	8 FERIE	8
9	9 CFPPA	9 CFPPA	9	9	9	9	9	9 FERIE	9
10	10 CFPPA	10 CFPPA	10	10	10	10	10	10	10
11	11 CFPPA	11 FERIE	11 CFPPA	11	11	11	11	11	11
12	12 CFPPA	12	12 CFPPA	12	12	12	12	12	12
13	13 CFPPA	13 CFPPA	13 CFPPA	13	13	13	13	13	13
14	14	14 CFPPA	14 CFPPA	14	14	14	14	14	14
15	15	15 CFPPA	15 CFPPA	15	15	15	15	15	15
16	16	16 CFPPA	16	16	16	16	16	16	16
17	17	17 CFPPA	17	17	17	17	17	17	17
18	18	18	18	18	18	18	18	18	18
19	19	19	19	19	19	19	19	19	19
20	20	20 CFPPA	20	20	20	20	20	20 FERIE	20
21	21	21 CFPPA	21	21	21	21	21	21	21
22	22	22 CFPPA	22	22	22	22	22	22	22
23	23	23 CFPPA	23	23	23	23	23	23	23
24	24	24 CFPPA	24	24	24	24	24	24	24 CFPPA
25	25	25	25	25	25	25 CFPPA	25	25	25 CFPPA
26	26	26	26	26	26	26 CFPPA	26	26	26 CFPPA
27	27	27 CFPPA	27	27	27	27 CFPPA	27	27	27 CFPPA
28	28	28 CFPPA	28	28	28	28 CFPPA	28	28	28 CFPPA
29	29	29 CFPPA	29	29	29	29 CFPPA	29	29	29
30	30	30	30	30		30	30	30	30
	31		31	31		31		31	

Unités	Intitulé	Contenu	ECTS	Durée
Semestre 1			30	259 h
UE 0	Adaptation professionnelle	Gestion de l'exploitation agricole et techniques de production agricole	0	21 h
UE 1	Contexte de l'agriculture et des agro-ressources	Economie agricole, économie de l'exploitation agricole, diagnostics	10	70 h
UE 2	Mercatique et gestion commerciale	Mercatique, gestion administrative et financière, force de vente, distribution	10	84 h
UE 3	Vente et négociation dans les agro-ressources	Techniques de vente et négociation	10	84 h
Semestre 2			30	266 h
UE 4	Communication	Langues vivantes Outils de communication	5	56 h
UE 5	Conseil en agro-ressources éthique et durable	Accompagnement de projets dans la production d'agro-ressources	5	70 h
UE 6	Projets tuteurés	Techniques de conduite de projet Gestion de projet en entreprise	10	140 h (*)
UE 7	Stage et mémoire	Rapport et analyse sur activités en entreprise	10	-

(*) dont 70 heures en entreprise

Validation

Licence professionnelle.

Modalités d'évaluation

Contrôle en cours de formation, évaluations terminales

Mémoire de fin d'études

Débouchés possibles

Assistant chef de produit, technico-commercial, achat, logistique, chef de rayon, chef de secteur, animateur de réseaux, référent, agent relation culture...

Retrouvez ici toutes les infos : statistiques, rémunérations, aides,...

www.agrocampus64.fr

